

**DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE**

-----  
**Arrondissement  
de Lyon**

-----  
**Canton de  
Sainte Foy-lès-Lyon**

**République Française**

-----  
**COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON**

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres  
art. 16 Code Municipal : **35**  
en exercice : **35**  
qui ont pris part à la  
délibération **35**

*Séance du 6 février 2014*  
*Compte-rendu affiché le 14 février 2014*  
*Date de convocation du Conseil Municipal : 30 janvier 2014*  
*Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour*  
*de la séance : 35*  
*Président : M. Michel CHAPAS*  
*Secrétaire : M. GUERRY*  
*Secrétaire auxiliaire : Mme IMHOFF, Directeur Général*  
*des Services*

**OBJET**

**14**

**BUDGET PRIMITIF 2014 –  
LOTISSEMENT**

*Membres présents : MM. CHAPAS, ASSI, GILLET, SARSELLI,  
CHAPON, PATTEIN (pouvoir à M. GILLET jusqu'au rapport  
6), CHARRIÉ (à compter du rapport 2), CRUZ, MIGNOT-  
CAMINALE, BAVOZET, BOHER-BAZAILLE, GUILLAUD,  
FATINET, LAMY, MOLIMAR, BRENDERS, BARRELLON,  
ANSELME, FUSARI, AZOULAY, AKNIN (à compter du  
rapport 7), NOUHEN, MOMIN, LATHUILIÈRE, ISAAC-  
SIBILLE, POMMET (à compter du rapport 6),  
CASTRIGNANO, COSSON, THALLER, VALENTINO,  
LE BRAS, GUERRY, LAINÉ,*

*Membres excusés : MM. GIORDANO (pouvoir à  
Mme BOHER-BAZAILLE), RASSAT (pouvoir à  
Mme NOUHEN).*

M. LAMY, Conseiller Municipal délégué aux finances, propose au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2014 (budget annexe lotissement).

Vu le débat d'orientations budgétaires du 19 décembre 2013,

Vu les avis de la commission institutions et de la commission administrative,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le Budget Primitif 2014 du « Lotissement Sainte-Barbe » selon les propositions de crédits suivantes :

- dépenses réelles : 44 000 € pour des travaux de voirie et d'aménagement paysager
- recettes réelles : 216 000 € au titre de la vente des lots
- crédits d'ordre équilibrés en recettes et dépenses : 127 189,01 € pour la constatation des variations de stocks.

Appelé à se prononcer,  
le conseil municipal, à l'unanimité,  
ADOpte le budget primitif 2014 concernant le budget annexe lotissement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Michel CHAPAS